

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°91/2020

Séance Ordinaire du 10 décembre 2020

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : BROSSEAU Sylvie

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

Procurations : BRUNET François à ROUSSEAU Charline

Absents : /

Date de la convocation :
4 décembre 2020

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL –
DOCTEUR XAVIER MANGIAVILLANO**

Classement issu de la
nomenclature
« ACTES »
3.3 Locations

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'accueillir le docteur Xavier MANGIAVILLANO au sein du cabinet médical sis 10 rue Jeanne d'Arc.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition d'un local professionnel et propose de l'adopter. Il précise qu'elle se compose de 9 articles :

- Article 1^{er} : Objet de la convention ;
- Article 2 : Durée ;
- Article 3 : Indépendance ;
- Article 4 : Secret professionnel ;
- Article 5 : Lieu d'exercice ;
- Article 6 : Assurance ;
- Article 7 : Cession-sous-location ;
- Article 8 : Fin du bail par cas fortuit ;
- Article 9 : Litiges.

Le Conseil Municipal,


Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont les membres présents, signé au registre.


Le Maire,
Alain DARIO

